

Loi de programmation de la recherche : « Une chose rare en politique » (P. Mutzenhardt, CPU)

Paris - Publié le mercredi 6 février 2019 à 10 h 54 - Actualité n° 139383

« C'est une très bonne nouvelle, parce qu'on reconnaît dans le discours du Premier ministre la question du temps long dans la recherche. Bien sûr, il faut que cette loi soit respectée par les gouvernements successifs, mais cela permet au moins d'inscrire les choses dans la durée. C'est une chose rare en politique, cela n'était pas arrivé depuis très longtemps », déclare [Pierre Mutzenhardt](#), président de l'Université de Lorraine et de la commission recherche et innovation de la CPU, à News Tank le 06/02/2019.

Au nom de la CPU, il réagit à l'annonce d'[Édouard Philippe](#), Premier ministre, « de mettre en chantier l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche », le 01/02/2019. Ce chantier doit notamment commencer par la mise en place de trois groupes de travail qui devront « mener et concevoir » des consultations, autour de trois thématiques principales : financement, attractivité et recherche partenariale.

Pour lui, la création de ces groupes de travail montre que « l'annonce n'a pas été faite dans la précipitation », et « permettra d'avoir un temps de réflexion avec la communauté de la recherche académique - peut-être aussi la recherche industrielle, mais cela n'a pas en tout cas pas été abordé sous cet angle ».

Pierre Mutzenhardt pointe toutefois quelques points de vigilance :

- « Bien sûr, les universités devront être représentées dans les groupes de travail. À titre personnel, je pense qu'il faudra intégrer dans les discussions des chercheurs pas forcément issus des gouvernances, comme des lauréats d'[ERC](#) ou des managers de grands projets de recherche, en veillant toutefois à ne pas trop empiéter sur leur temps de recherche. »
- « Un autre point de vigilance se situe au niveau des infrastructures, un point évoqué par Édouard Philippe dans son discours qui méritera d'être développé. En effet, plusieurs recherches ont besoin d'infrastructures solides et qui se renouvellent — certaines recherches ne sont même pas envisageables sans — et cela représente un coût global important. »

« Nous devons avoir des réunions prochainement pour voir comment nous participerons. Dans tous les cas, le pas de temps donné par Édouard Philippe paraît raisonnable, avec des propositions arrivant à l'été pour des arbitrages prévus à l'automne, et peut-être un impact dès le budget 2020 », ajoute encore le président.

« Une loi sur la recherche, mais aussi l'innovation »

« Autre satisfecit, c'est une loi sur la recherche, mais aussi l'innovation. Ainsi, les questions posées par Édouard Philippe dans son discours, préfigurant les groupes de travail à venir, sont importantes et constituent une bonne base pour démarrer », estime Pierre Mutzenhardt, commentant les trois thématiques souhaitées par le gouvernement pour ces futurs groupes de travail :

- Renforcer notre capacité de financement des projets, programmes et laboratoires de recherche :

« Il y a des mécanismes qui fonctionnent, et l'augmentation des crédits de l'[ANR](#) constitue un trajet allant dans ce sens, de même pour l'[ERC](#). Et voir l'articulation de nos outils avec les mécanismes européens est extrêmement important. »

- Conforter et renforcer l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques :

« Concernant l'emploi scientifique, nous vivons des réductions importantes. Et si la question de la rémunération des chercheurs fait actuellement débat au [CNRS](#), celle-ci peut se poser aussi pour les enseignants-chercheurs. Enfin, le chercheur ne fait pas tout, et la question de la place des personnels de soutien est posée. »

- Consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français :

« Là encore, des choses se passent déjà, mais il faudra veiller à faciliter le transfert des fruits de la recherche, qui doit rester le plus libre possible. Et il faudra se poser la question de comment certaines de ces découvertes de rupture se transforment en innovations et bienfaits pour notre société. »

Quelle interface entre le dialogue de gestion, expérimenté dans certaines universités, et cette future loi ?

« A mon sens, ce sont deux niveaux différents à ne pas confondre : le décalage entre les deux est important et l'échelle de temps n'est pas du tout la même. Certes, il y a des demandes de la CPU pour que la partie recherche des universités soit mieux reconnue avec une meilleure répartition des moyens. Mais avec cette loi, on est un niveau au-dessus.

Il faudra simplement veiller à ce que les universités soient bien reconnues comme des opérateurs de recherche dans les groupes de travail », répond le président de la commission recherche et innovation de la CPU.

Pierre Mutzenhardt



Date de naissance : 05/01/1966

Email : president@univ-lorraine.fr

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de la Grande Région Président	Novembre 2015	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Président de la commission recherche et innovation	Décembre 2014	Aujourd'hui
Université de Lorraine Président	Mai 2012	Aujourd'hui
Université Henri Poincaré Vice-Président du Conseil Scientifique	2008	2011
Université Henri Poincaré Responsable de formation	2005	2008
Antenne de la faculté des Sciences et Techniques à Bar-le-Duc Responsable	2000	2005

Fiche n° 3666, créée le 06/05/14 à 14:32 - MàJ le 02/12/17 à 11:01

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »